



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2022/12-56

Objet : Autorisation d'acquérir un terrain parcelle cadastrée AI 38

L'an deux mille vingt-deux,

Le six décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Véronique LOZEVIS, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Florent BORON à Gilles STUDNIA,
Christine CAILLAT à Karine DUBOIS,
Michel MOREAU à Dominique GERBERT,
Pascale COURMONT à Véronique LOZEVIS,
Romain LESAGE-GIACOMINI à Gérard PARFAIT,
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE,
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE,
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absents :

Sylvie SORMAIL,
Jean-Marc FRUCTUS,
Clotilde FRETÉ

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2022/12-56 : Autorisation d'acquérir un terrain parcelle cadastrée AI 38

VU la proposition de cession de la parcelle cadastrée AI n° 38, sise entre les numéros 41 & 43 de la route de Sainte-Gemme, effectuée par courrier en date du 21 octobre 2022, par Monsieur Emmanuel POISOT, 12 rue de Trevorc'h 29830 SAINT PABU, agissant en qualité de représentant des propriétaires indivisaires de la succession HAMEL,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune d'acquérir cette parcelle et de renforcer ainsi son patrimoine foncier,

CONSIDÉRANT l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », du 28 novembre 22,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

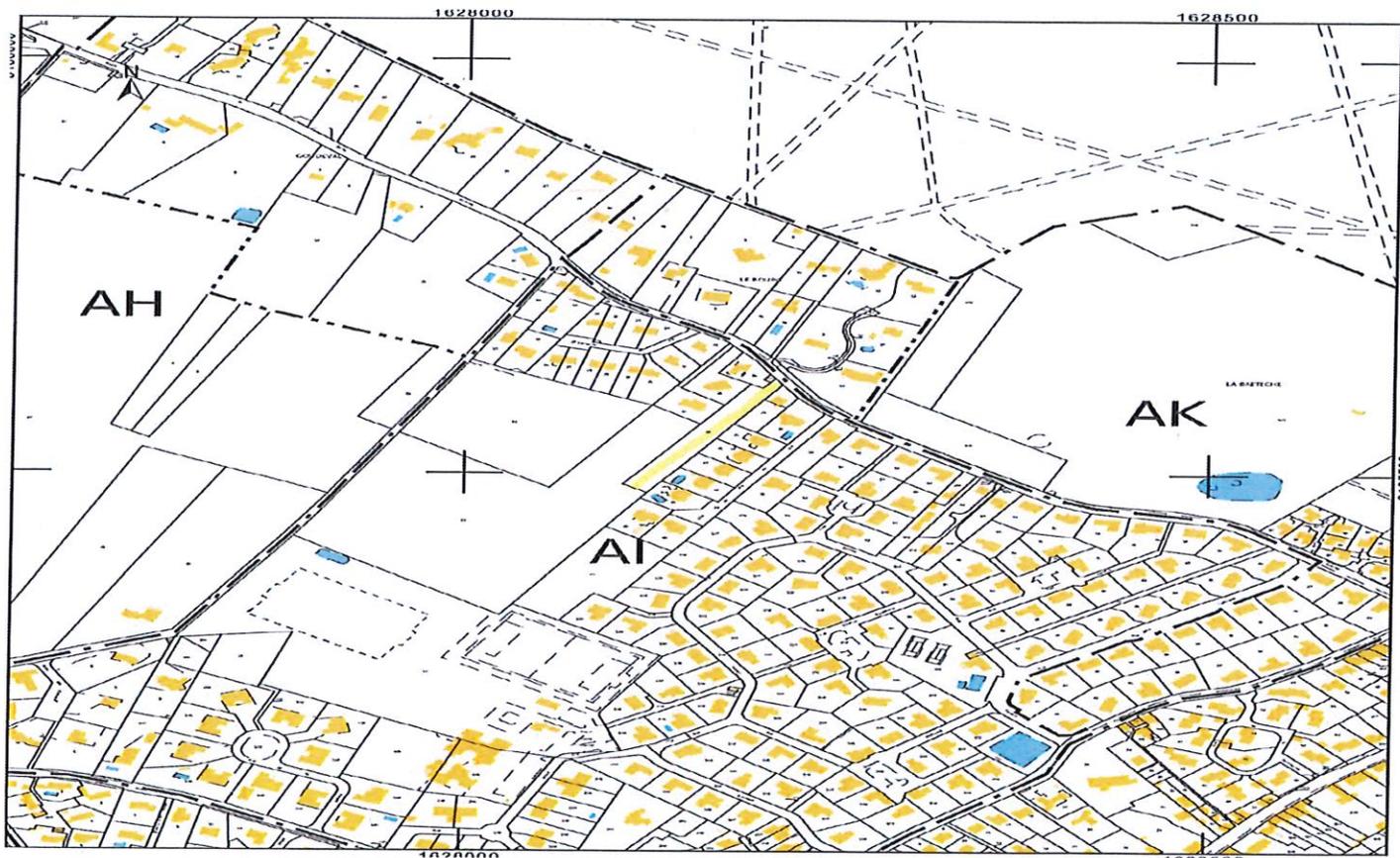
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'acquérir des propriétaires indivisaires de la succession HAMEL, représentés par Monsieur Emmanuel POISOT la parcelle cadastrée AI n° 38, sise entre les numéros 41 & 43 de la route de Sainte-Gemme, d'une superficie de 2902 m², au prix amiable de 105.000 € (cent-cinq mille euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir par devant notaire en ce sens, les frais d'acte étant à la charge de la commune,

DIT que les crédits afférents sont portés au budget de l'exercice.



Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 07 décembre 2022

Le secrétaire de séance



Gérard PARFAIT

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,



Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20221209-2022-12-56-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2022